

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 janvier 2023

CRÉATION D'UNE AIDE UNIVERSELLE D'URGENCE POUR LES VICTIMES DE
VIOLENCES CONJUGALES - (N° 617)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N° 109

présenté par
Mme Rousseau et les membres du groupe Écologiste - NUPES
à l'amendement n° 66 (Rect) du Gouvernement

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 6, substituer aux mots :

« peut bénéficier »,

le mot :

« bénéficie »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement du groupe Ecologiste vise à assurer l'effectivité de l'accompagnement proposé aux victimes de violences conjugales.